



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 2 décembre 2025 — N° 23

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le double anniversaire du Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'une campagne de sensibilisation sur le contrôle coercitif par le Conseil du statut de la femme.

M. Simard (Montmorency) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Maison Michel-Sarrazin.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de La Maison À Petits Pas.

Mme Duranceau (Bertrand) fait une déclaration afin de féliciter la Chambre de commerce du Cœur des Laurentides pour le succès de son défilé de Noël.

2 décembre 2025

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre Eva Marsden pour la justice sociale et le vieillissement.

Mme Bélanger (Prévost) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire du Domaine des Pays d'en Haut.

Mme Gentilcore (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du groupe vocal Éclipse.

M. Bélanger (Orford) fait une déclaration afin de souligner le travail d'Arts-Cultures Massawippi.

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le travail de la fondation Opération Père Noël.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Houde.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner l'ouverture de la Maison des aînés de Lac-Mégantic.

2 décembre 2025

À 13 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 07.

Moment de recueillement

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, dépose :

Une lettre, en date du 2 décembre 2025, que M. André Fortin, chef parlementaire de l'opposition officielle, a adressé à Mme la présidente, l'informant que Mme Rizqy, députée de Saint-Laurent, n'est plus membre du caucus de l'opposition officielle.

(Dépôt n° 400-20251202)

Présentation de projets de loi

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 10 Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives de revente de billets et de renouvellement d'abonnements en ligne

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 10.

2 décembre 2025

M. Ciccone (Marquette) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 492 Loi modifiant certaines dispositions réglementaires afin de favoriser la protection des concurrents professionnels de sports de combat

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 75 en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 492.

Dépôts de documents

M. Simard, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, dépose :

Le rapport annuel 2024 de la Société de développement de la Baie-James.
(Dépôt n° 401-20251202)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 novembre 2025 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant l'augmentation des investissements et la création d'initiatives pour la lutte contre le racisme au Québec;

(Dépôt n° 402-20251202)

2 décembre 2025

La réponse à la question écrite n° 56 concernant un avis sur le projet de loi n° 106, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 octobre 2025 par M. Chassin (Saint-Jérôme);
(Dépôt n° 403-20251202)

La réponse à la question écrite n° 58 concernant la sensibilisation aux enjeux vécus par les personnes en situation d'immunosuppression, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 octobre 2025 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine);
(Dépôt n° 404-20251202)

La réponse à la question écrite n° 60 concernant le taux de décrochage dans les écoles secondaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 novembre 2025 par M. Nadeau-Dubois (Gouin);
(Dépôt n° 405-20251202)

La réponse à la question écrite n° 62 concernant les fonds du Plan pour une économie verte 2030, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 novembre 2025 par Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce);
(Dépôt n° 406-20251202)

La réponse à la question écrite n° 66 concernant le financement des carrefours jeunesse-emploi, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 novembre 2025 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé).
(Dépôt n° 407-20251202)

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dans le cadre des élections municipales du 2 novembre 2025;
(Dépôt n° 408-20251202)

Le rapport de la Commission de la représentation électorale sur la délimitation des circonscriptions électorales intitulé *Proposition révisée de délimitation – Second rapport, mai 2025*.
(Dépôt n° 409-20251202)

2 décembre 2025

Dépôts de rapports de commissions

M. Allaire (Maskinongé), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 25, 26 et 27 novembre 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail.

(Dépôt n° 410-20251202)

Dépôts de pétitions

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 800 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le soutien et le déploiement du programme de dépistage organisé pour le cancer colorectal.

(Dépôt n° 411-20251202)

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 131 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la libération d'Ahmed Souab.

(Dépôt n° 412-20251202)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

2 décembre 2025

À la demande de Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, M. Fortin (Pontiac) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, M. Fortin (Pontiac) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, conjointement avec Mme Setlakwe, leader de l'opposition officielle, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon) et Mme Poulet (Laporte), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le recours à des prête-noms dans le cadre du financement politique est interdit, incluant dans un contexte d'une course à la direction d'un parti politique;

QU'elle rappelle que tout avantage indûment lié à une contribution politique, tel l'obtention de contrats gouvernementaux, est également interdit;

QU'elle condamne fermement de telles pratiques interdites par la Loi;

QU'elle demande à tous les partis politiques de faire preuve d'une grande vigilance et de s'assurer que ces pratiques illégales ne soient aucunement tolérées.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 76 en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

2 décembre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski) et Mme Poulet (Laporte), propose :

QUE l'Assemblée nationale déclare que de régler un solde de carte de crédit à temps pour éviter de payer des intérêts est une pratique de base en matière de saine gestion;

QU'enfin, elle déclare qu'il s'agit d'une évidence que cette pratique doit impérativement être mise en application par le gouvernement lorsqu'il dépense l'argent durement gagné par les Québécoises et les Québécois.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 77 en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Zaga Mendez (Verdun) présente une motion concernant les marges bénéficiaires des géants de l'alimentation; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Gentilcore (Terrebonne), conjointement avec M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Québec est un pionnier dans la mise en place des bracelets antirapprochements;

2 décembre 2025

QU'elle prenne acte que le port d'un bracelet antirapprochement mène à un taux de dissuasion de 96,08 %;

QU'elle reconnaisse que ce succès passe par un suivi accru auprès des contrevenants et des victimes;

Par conséquent, qu'elle demande au gouvernement de maintenir les ressources allouées à l'analyse de risque avec les contrevenants et au suivi auprès des victimes.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 78 en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Blanchette Vézina (Rimouski), conjointement avec M. Derraji (Nelligan) et M. Bérubé (Matane-Matapédia), présente une motion concernant le projet de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique.

2 décembre 2025

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, il convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec*;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du Centre d'acquisitions gouvernementales sur le chapitre 2 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Acquisitions regroupées gouvernementales »; puis en séance publique afin de procéder à cette audition; et enfin en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions et les recommandations de la Commission à la suite de l'audition.

AFFAIRES DU JOUR

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 3 décembre 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

2 décembre 2025

À 15 h 22, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 3 décembre 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

2 décembre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Ciccone (Marquette), proposant que l'Assemblée se saisisse du projet de loi n° 492, Loi modifiant certaines dispositions réglementaires afin de favoriser la protection des concurrents professionnels de sports de combat :

(Vote n° 75)

POUR - 101

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	(Chauveau)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (IND)	(Hull)
(Portneuf)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Chassin (IND)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	

2 décembre 2025

Sur la motion de M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, conjointement avec Mme Setlakwe, leader de l'opposition officielle, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon) et Mme Poulet (Laporte) :

(Vote n° 76)

POUR - 100

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier	Rotiroti (PLQ)
		(PLQ)	
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Marissal (IND)	(Hull)
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)

2 décembre 2025

Sur la motion de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Paradis (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski) et Mme Poulet (Laporte) :

(Vote n° 77)

POUR - 100

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier	Rotiroti (PLQ)
		(PLQ)	
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Marissal (IND)	(Hull)
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)

2 décembre 2025

Sur la motion de Mme Gentilcore (Terrebonne), conjointement avec M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski) :

(Vote n° 78)

POUR - 100

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier	Rotiroti (PLQ)
		(PLQ)	
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Marissal (IND)	(Hull)
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)